



# UNION INTERPARLEMENTAIRE

5, CHEMIN DU POMMIER  
CASE POSTALE 330  
1218 LE GRAND-SACONNEX / GENÈVE (SUISSE)

TELEPHONE (41.22) 919 41 50 - FAX (41.22) 919 41 60 - E-MAIL [postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)  
TELEGRAPHIC ADDRESS : INTERPARLEMENT GENEVE

Réunion parlementaire tenue durant le  
Forum de l'OIT sur le travail décent au service d'une mondialisation équitable  
*Lisbonne, 31 octobre - 2 novembre 2007*

*L'UIP a facilité la participation d'un certain nombre de parlementaires au Forum de l'OIT sur le travail décent au service d'une mondialisation équitable. Ce Forum a réuni des représentants des gouvernements, des employeurs et des employés, ainsi que quelques organisations de la société civile et des parlementaires.*

*Au cours du Forum, l'UIP a convoqué une réunion séparée de parlementaires. Cette réunion a été présidée par le sénateur J. P. Letelier (Chili). Les participants ont réfléchi à la manière dont l'UIP pourrait faciliter l'action parlementaire sur le travail décent au service d'une mondialisation équitable et pourrait amplifier sa coopération avec l'OIT. Les conclusions de la réunion sont présentées ci-dessous.*

1. Les parlements et leurs membres ont des responsabilités clés en matière de travail, d'emploi et de justice sociale. Leur participation est essentielle pour que se concrétise le principe du travail décent au service d'une mondialisation juste.
2. On a besoin du Parlement pour ratifier les instruments internationaux sur le travail et pour les transposer dans le cadre national. Il faut pour cela contribuer à l'élaboration de politiques visant à assurer l'emploi pour tous dans des conditions de travail décentes, ce qui suppose l'adaptation des cadres législatifs et réglementaires en vigueur, le contrôle de l'action du gouvernement, l'adoption de budgets et la vérification des comptes publics.
3. Les parlements doivent s'efforcer d'assurer la cohérence des politiques économiques et sociales au niveau national, régional et international. Aussi est-il souhaitable qu'ils assument davantage des responsabilités dans les négociations internationales pour parvenir à cette cohérence des politiques économiques et sociales dans le monde. Cela appelle en outre une interaction plus forte entre parlements et instances multilatérales.
4. Ces conclusions sont reflétées plus en détail dans le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Donnant suite aux recommandations du rapport, l'Union interparlementaire (UIP) a - avec l'appui des parlements - pris un certain nombre d'initiatives. On citera l'organisation d'un débat parlementaire mondial sur la création d'emplois, l'adoption d'une résolution contenant des recommandations pour une action parlementaire, et l'approbation de propositions en vue de la mise en place d'un programme pluriannuel de coopération entre l'OIT et l'UIP.

5. Il est souhaitable que l'UIP aide les parlements à appliquer ce programme. Elle devra le faire tout d'abord en incitant les parlements à agir sur des points précis comme les normes minimums de travail, des conditions de travail décentes et un cadre de travail protégé contre les risques d'exposition à des agents nuisibles, l'amélioration de la mobilité professionnelle, les travailleurs migrants, l'"exode des cerveaux", l'emploi des jeunes, la réforme des retraites, et l'élimination du travail des enfants. Ces questions relèvent d'une conception plus humaine des économies, se développant à travers une mondialisation plus juste.

6. Il faudrait aussi que l'UIP prête son concours aux parlements en facilitant la liaison entre eux, surtout entre les parlementaires qui travaillent activement sur les divers aspects du travail décent et de la mondialisation équitable, en les aidant à comparer leurs expériences respectives et à mettre en commun les bonnes pratiques. L'UIP pourrait aussi promouvoir l'interaction entre parlements et institutions multilatérales et les informer du contenu de l'Agenda sur le travail décent.

7. Il serait bon que l'UIP mette au point des outils spécifiques pour faciliter l'action parlementaire sur ces questions. Ces outils pourraient être élaborés en coopération avec l'OIT, sur le modèle des Guides parlementaires réalisés ces dernières années par l'UIP. L'inspiration quant à leur contenu serait tirée des outils sur l'emploi et le travail décent récemment publiés par l'OIT. L'UIP pourrait aussi faciliter les contacts directs entre parlementaires intéressés grâce au site Web de l'UIP.

8. Pour conduire ce processus, il faudrait que l'UIP crée un groupe consultatif parlementaire sur l'emploi et le travail décent. Ce groupe serait composé d'une quinzaine de parlementaires de différentes régions géopolitiques, spécialistes du travail, de l'emploi et des questions de développement social dans leurs parlements respectifs. L'OIT y serait représentée. Le groupe ferait rapport chaque année au Conseil directeur de l'UIP.

9. Le groupe consultatif mettrait au point des propositions d'activités concrètes de l'UIP et en contrôlerait la mise en œuvre. Il s'agirait de faciliter le maillage entre tous ceux qui travaillent sur l'emploi et les questions de développement social, de mettre au point des outils de travail à leur intention et à l'intention des autres parlementaires, de mener des campagnes parlementaires sur des questions spécifiques et d'organiser des réunions régionales et mondiales. Le groupe consultatif serait chargé de réaliser l'étude recommandée à la 116<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP sur la manière dont les parlements font face à la mondialisation dans leurs pays respectifs (incluant l'évaluation du rôle des parlements dans la promotion du travail décent pour tous).

Lisbonne, le 2 novembre 2007